

Réagir à la tragédie de Novy Atagi — L'expérience de la Croix-Rouge de Norvège

Je voudrais, dans les pages qui suivent, retracer la manière dont la Croix-Rouge de Norvège a réagi à l'assassinat tragique de six délégués du CICR en Tchétchénie en décembre 1996. Au lendemain de l'événement, l'heure était à l'action; elle est aujourd'hui à la réflexion.

La question de la sécurité du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge exige aujourd'hui une réflexion approfondie de l'ensemble du Mouvement. Cela dit, en aucun cas, des actes malveillants de cet ordre ne doivent limiter notre capacité d'intervenir dans des zones de conflit.

L'assassinat de six collaborateurs de la Croix-Rouge dans l'hôpital de Novy Atagi, le 17 décembre 1996, ne représente pas simplement une attaque contre des victimes innocentes, mais aussi contre l'ensemble du personnel humanitaire à travers le monde, contre le CICR, contre le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, contre l'emblème et, en dernière analyse, contre la notion même d'action humanitaire. Novy Atagi marque un tournant dans l'histoire de cette action: il y aura toujours, désormais, un « avant » et un « après ». Les questions de sécurité exigent de notre part une réflexion plus approfondie encore, comme en témoignent les événements récents du Rwanda.

Pour la Croix-Rouge de Norvège (CRN), le choc a été particulièrement rude, puisque nous avons perdu à Novy Atagi deux délégués, Ingebjørg Foss et Gunhild Myklebust. Un troisième, Tobias Bredland, a survécu à l'attaque. Les six délégués ont perdu la vie alors qu'ils apportaient une assistance désintéressée aux victimes du conflit en Tchétchénie. Nous n'oublierons pas – comment le pourrions-nous? – leur action, ni le prix qu'ils ont payé.

Depuis le 17 décembre, date de la tragédie, la CRN s'est trouvée confrontée à une série de questions fondamentales couvrant un large éventail de domaines. Je voudrais décrire ces préoccupations, ainsi que les mesures prises par les responsables de notre Société nationale. J'aimerais, en particulier, attirer l'attention sur les enseignements que nous en avons tirés en ce qui concerne l'encadrement du personnel pendant les situations de crise.

Nos préoccupations essentielles ont été les suivantes: information et soutien des familles; information du public; information du personnel de la CRN et des autres délégués; coopération avec le ministère des Affaires étrangères; enfin, avec le CICR, analyse de la tragédie.

Information et soutien des familles

La préoccupation la plus immédiate, au siège de la CRN, le matin du 17 décembre, était d'informer la famille proche et les autres parents des victimes avant de devoir parler aux journalistes. Quatre autres délégués norvégiens qui avaient travaillé à l'hôpital de Novy Atagi pendant l'automne 1996 ont été, eux aussi, informés des événements au cours de la matinée.

Le service du personnel de la CRN s'est vu confier la tâche de soutenir les familles, en les informant, en les conviant à se rendre au siège de la Société nationale, en leur proposant l'aide de psychologues, de pasteurs ou de conseillers, et en les protégeant contre les sollicitations abusives des journalistes.

Certains parents des victimes ont pu être atteints à leur domicile, d'autres à leur lieu de travail; d'autres encore ont appelé la CRN eux-mêmes parce que des agences de presse s'étaient mises en rapport avec eux. En outre, conformément à la tradition norvégienne, il a été fait appel aux pasteurs des communautés où résident les familles, qui ont pris directement contact avec elles. Bien entendu, nous avons également appelé la famille du délégué norvégien qui avait survécu à l'attaque. Les familles des deux victimes avaient été informées avant que la CRN ne confirme publiquement le décès et l'identité des délégués concernés.

Il aurait été préférable qu'il n'ait pas dû s'écouler quatre à cinq heures entre l'attaque et le moment où le secrétaire général de la CRN a été avisé. Nous aurions alors eu plus de temps pour informer les familles. Cela dit, nous savons bien que les communications avec la Tchétchénie sont difficiles et, dans les faits, ce retard ne nous a finalement pas créé de problèmes particuliers. Il n'en reste pas moins que l'expérience nous a montré la nécessité de maintenir et de renforcer notre système actuel, qui permet de joindre les responsables-clés de la Société nationale 24 heures sur 24, depuis Genève comme depuis le terrain.

La nécessité de maintenir un contact étroit avec les familles et de leur apporter un soutien représente un engagement à long terme. Outre le fait de leur avoir appris la tragique nouvelle, nous avons insisté sur le droit des familles de savoir la vérité, en leur donnant la possibilité de s'entretenir avec le délégué survivant, et en offrant à ce dernier l'occasion de parler aux familles. C'est ce qui s'est effectivement passé à l'aéroport, lors du rapatriement des victimes, pendant la cérémonie organisée sur la piste pour leur rendre hommage, pendant la cérémonie privée qui s'est déroulée ensuite, puis lors de la commémoration organisée le lendemain au siège

de la Société nationale, et enfin, les jours suivants, au cours de réunions privées avec chacune des familles.

Les récits décrivant la vie quotidienne et le travail des victimes à l'hôpital, leurs sentiments, leurs activités avec le reste du personnel, ce dont ils parlaient, comment ils allaient jusqu'au moment de la tragédie, ont été très importants. De manière générale, c'est surtout ce qui s'était passé et la façon dont les événements s'étaient déroulés qui intéressait les familles, plutôt que la question du pourquoi. Pour la Croix-Rouge de Norvège, il est de la plus haute importance de ne pas oublier les parents de nos camarades de la Croix-Rouge, et nous devons maintenant nous préoccuper des conséquences à long terme de ces meurtres pour les familles.

Tout au long de cette période d'épreuve, nous avons insisté sur le fait que nous voulions, tout autant que les familles elles-mêmes, savoir exactement ce qui s'était passé, et nous avons promis de les tenir informées au fur et à mesure que des faits nouveaux seraient connus. Le processus n'est pas terminé et, bien évidemment, c'est l'absence de progrès de l'enquête de police sur place qui représente l'élément le plus décevant. En revanche, nous avons fourni des informations sur les diverses initiatives prises par le CICR à la suite des événements.

L'information du public

S'il faut bien sûr respecter la vie privée des victimes et de leurs familles, le public a un droit légitime d'être informé. Nous nous sommes donc efforcés de travailler activement avec les médias, en nous fondant sur les principes suivants :

ouverture, cohérence, coordination étroite avec le CICR, éviter toute spéculation sur les motifs, sur des rumeurs ou sur des « faits » non confirmés, éviter toute discussion de points de détail qui pourrait donner lieu à des spéculations de ce genre, protéger les familles, insister sur les tâches et sur le mandat du CICR, sur les raisons de la présence en Tchétchénie, et sur les besoins des personnes les plus vulnérables.

Cette attitude est importante pour placer la tragédie dans une juste perspective. Un mandat qui consiste à porter assistance aux victimes rend impossible une « sécurité » absolue ; en revanche, il était de la plus haute importance de souligner que toutes les mesures possibles avaient été prises pour protéger la vie des délégués.

Dans l'ensemble, cette stratégie d'information a porté ses fruits. Les médias norvégiens se sont généralement abstenus de se livrer à des spé-

culations ; les échos négatifs ont été rares ; enfin, les familles des victimes ont été relativement épargnées par les journalistes. Les membres des familles ont choisi de renvoyer la plupart des questions à la Société nationale. Au siège de la Société nationale, seules deux ou trois personnes étaient autorisées à s'entretenir avec les médias au sujet de la Tchétchénie. Nous étions, il est vrai, en position favorable, dans la mesure où le personnel de la Société connaissait bien l'hôpital, ses installations et son fonctionnement jusqu'à la date du 17 décembre. Des rapports de fin de mission avaient été rédigés et pouvaient être consultés lorsqu'on recherchait des données concrètes, des avis, etc.

L'information du personnel de la CRN et des délégués

Il a fallu très rapidement informer les quatre délégués qui avaient travaillé en Tchétchénie peu de temps auparavant, et les faire venir à Oslo. Ils se sont vu donner la possibilité d'évoquer leur propre expérience, à la lumière des événements récents. Ils ont par ailleurs été invités à fournir des informations supplémentaires, par écrit, sur les événements de l'automne 1996, afin d'alimenter nos propres discussions et le travail d'analyse entrepris par le CICR.

Nous nous sommes aussi préoccupés, dès le premier jour, de la cinquantaine de délégués de la CRN qui se trouvaient en mission partout dans le monde — pour le compte du CICR, de la Fédération ou de projets bilatéraux. Ces délégués n'avaient, selon toute vraisemblance, que peu de chances d'avoir accès à des informations fiables sur les événements, et bon nombre d'entre eux évoluaient dans un environnement qui n'était potentiellement pas moins dangereux que ne l'était la Tchétchénie, de l'avis général, avant le 17 décembre. À l'heure où tous les regards se portaient sur la tragédie de Novy Atagi, ils auraient aisément pu se sentir « oubliés » de tous.

Dans les jours qui ont suivi la tragédie, tous les délégués de la CRN ont donc été appelés, ou contactés d'une manière ou d'une autre, par les responsables de leur secteur à Oslo. Ces contacts avaient pour but de transmettre des informations, mais aussi de nouer un contact personnel, pour montrer que la CRN éprouvait un sentiment de responsabilité à l'égard de chacun d'entre eux et qu'elle se tenait prête à les aider à faire face à tout problème, grave ou mineur, qui pourrait se poser à eux. Il va sans dire que ces contacts ont été pris dans le respect des procédures opérationnelles propres à chacune des délégations concernées.

Dans le cadre de sa politique générale d'encadrement, la CRN insiste de plus en plus sur les consignes aux délégués et les rapports de fin de

mission, ainsi que sur le maintien de contacts informels pendant les missions. Les lignes directrices de la CRN concernant le recrutement, la sélection et l'encadrement des délégués sont en cours de révision et de mise à jour.

La conclusion qui s'impose est la suivante : lorsque survient une tragédie comme celle de Novy Atagi, la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge concernée doit répondre à un certain nombre de questions délicates, et il faut qu'elle soit certaine d'avoir assumé sa part de responsabilité vis-à-vis de ses délégués. Rien, ici, qui aille à l'encontre des responsabilités opérationnelles du CICR ou de la Fédération ; il s'agit de complémentarité et non de concurrence.

La coopération avec le ministère des Affaires étrangères

Les relations entre la CRN et le ministère des Affaires étrangères sont généralement étroites, solides et professionnelles, sur le plan administratif comme à l'échelon politique. Dans ce cas particulier, le ministère était tout spécialement concerné, puisqu'il avait partiellement financé l'hôpital de Novy Atagi aux côtés de la CRN.

Dès l'annonce des événements, une ligne directe avec les autorités politiques a été établie. Le ministère a convenu que la Société nationale devrait avoir le « rôle directeur » et conserver la haute main sur toutes les informations et les lignes de conduite concernant la tragédie. Le ministère a été tenu informé par le CICR, par le biais de l'ambassade de Norvège à Genève et du groupe de liaison du CICR à Moscou, mais aussi par la Société nationale. Les questions touchant l'avenir de l'hôpital ont été traitées par la CRN, en consultation avec le CICR. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères était en rapport avec les autorités russes et tchéchènes, en fonction des besoins.

L'analyse de la tragédie

Dans les heures et les jours qui ont suivi les événements du 17 décembre, il était vital d'obtenir des informations précises.

La CRN, il faut le souligner, était à cet égard particulièrement bien placée, car nous avions eu des délégués sur place dès l'ouverture de l'hôpital, nous avons contribué à son fonctionnement, et plusieurs membres de notre personnel y avaient travaillé durant l'automne de 1996. Nous avons donc pu obtenir les données nécessaires pour procéder sans délai à notre propre étude de l'historique du projet. Les informations supplémentaires parvenues par la suite ont servi avant tout à confirmer nos vues

sur l'historique de l'opération, sur les difficultés rencontrées, sur les incidents qui s'étaient produits et sur les mesures prises par le CICR.

Une relation de travail étroite s'est rapidement instaurée entre les hauts responsables du CICR et de la CRN afin d'examiner les faits, d'analyser le contexte, de débattre des conséquences et des suites à donner. Nous avons eu, en outre, la possibilité de participer aux discussions consacrées aux questions de sécurité en général.

Il se trouve que la CRN avait déjà prévu de tenir une conférence internationale sur le thème «L'action humanitaire dans les conflits internes». Cette conférence a eu lieu à Oslo le 31 janvier 1997. Tout naturellement, plusieurs intervenants, parmi lesquels figuraient le président du CICR et le secrétaire général de la Fédération, ont axé leur propos sur la tragédie de Novy Atagi. La conférence a donc été une occasion idéale de poursuivre la réflexion et le débat sur les questions associées aux événements de Tchétchénie.

Conclusion

Une tragédie d'une ampleur et d'une intensité telles représente une épreuve considérable, avant tout pour les familles directement touchées, ensuite, pour la Société nationale concernée.

L'un des principaux enseignements est qu'en raison de la pression médiatique énorme que suscitent des crises de cet ordre, toute la politique d'encadrement du personnel de la Société nationale fait immédiatement l'objet d'un examen public impitoyable, qui ne peut que mettre en pleine lumière toute lacune ou faiblesse. Il est donc indispensable que la politique du personnel soit cohérente et bien réfléchie. Pour qu'une Société nationale puisse garder la tête haute lorsqu'une catastrophe frappe à l'improviste, rien, dans notre système d'encadrement du personnel (recrutement, information, consignes aux délégués et rapports de fin de mission, suivi des délégués sur le terrain, etc.), ne doit être laissé au hasard ni traité à la légère.

Le deuxième enseignement est qu'il faut absolument nouer et maintenir des liens étroits entre les Sociétés nationales qui détachent des délégués pour une mission particulière et l'organisme qui détient la responsabilité opérationnelle sur le terrain — qu'il s'agisse du CICR, de la Fédération, ou d'une Société nationale. Il faut entretenir un dialogue constant, en termes d'informations comme en termes d'analyse, si l'on veut qu'une Société nationale puisse recruter des délégués pour des missions délicates. Il serait catastrophique, pour une telle institution,

d'apparaître comme manquant d'informations essentielles au moment où elle est sujette à la pression des médias, et cela même lorsqu'il ne s'agit pas d'un cas d'accident ou d'une crise aiguë.

Les périodes de crise sont aussi des moments qui se prêtent à la réflexion et qui permettent de tirer des leçons afin d'améliorer les choses à l'avenir. J'ai examiné essentiellement, ici, la capacité de la CRN à faire face à une crise très grave pour notre organisation, mais ce qui s'est produit en Tchétchénie a des incidences pour les procédures opérationnelles futures de l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les tragédies comme celle de Novy Atagi illustrent le défi que doit relever le Mouvement : celui de la configuration nouvelle des conflits de l'après-guerre froide. Nous ne sommes plus dans la situation où deux idéologies, deux systèmes, s'affrontent pour la domination du monde, étendant leur influence à tous les conflits, nationaux ou internationaux. Dans cet « ancien » modèle, on pouvait considérer que chacun — belligérants et organisations humanitaires — connaissait les règles du jeu et les respectait dans une large mesure. Depuis une dizaine d'années, un nombre croissant de conflits viennent raviver d'anciennes « blessures », que la guerre froide avait dissimulées sans les guérir pour autant, et qui déclenchent des exactions atroces à l'encontre de la population civile. Le meurtre de femmes et d'hommes qui sont là pour apporter des secours humanitaires s'inscrit dans ce nouveau contexte.

La situation inédite de l'après-guerre froide a toutefois eu ses effets positifs, en incitant chacun à repenser son système de valeurs. Nombreuses sont les personnes auxquelles l'appartenance culturelle et religieuse, les convictions éthiques, le fait de faire partie d'un groupe national, a conféré le sentiment d'une identité commune. L'appartenance à une certaine culture ou à un groupe religieux donné, doté d'un ensemble de principes moraux, peut être une source de tolérance à l'égard d'autres cultures, groupes ethniques ou nations. Ce n'est que lorsque l'on éprouve — quelle qu'en soit la raison — un fort sentiment d'insatisfaction et d'insécurité dans sa vie que l'identité ethnique, culturelle et nationale risque de se muer en une force négative, susceptible, en fin de compte, de conduire à des atrocités du type de celles dont nous avons été les témoins dans bon nombre des conflits récents.

Comment réagir à cette situation nouvelle, comment apporter aux victimes protection et assistance, comment protéger notre propre personnel et comment faire pour que les parties à des conflits de ce type acceptent l'action humanitaire ? Voilà bien le défi qu'il s'agit de relever, car nous

avons sous les yeux des personnes qui souffrent, qui ont besoin d'aide, et que nous voulons aider.

Ces quelques remarques concernant les conflits de l'après-guerre froide devraient nous inciter à réfléchir, dans nos débats futurs, à la manière de tirer pleinement parti de l'extraordinaire potentiel qu'offre la diversité de notre Mouvement. Les 171 Sociétés nationales représentent des conceptions très diverses des valeurs humanitaires. Chacune de ces Sociétés est, par définition, le plus avisé des conseillers pour toute opération sur son territoire, et le plus précieux des atouts pour relever ce défi.

Astrid Nøklebye Heiberg
Présidente de la Croix-Rouge de Norvège

Le soutien des volontaires de la Croix-Rouge et des intervenants humanitaires rescapés d'un incident de sécurité ou d'une catastrophe

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1996, six membres de l'équipe Croix-Rouge de l'hôpital CICR de Novy Atagi (Tchéchénie) sont abattus durant leur sommeil par un commando de tueurs masqués, munis d'armes avec silencieux. Un septième délégué, blessé, réchappera de la tuerie.

Le soutien à la suite du drame de Novy Atagi

Le matin du 17 décembre 1996, un avion-ambulance s'envole de Genève vers le Nord-Caucase pour aller chercher le blessé qui a survécu au massacre de la nuit. À son bord, se trouvent trois cadres du CICR : le délégué général, responsable des activités opérationnelles de la zone Europe orientale et Asie centrale, le médecin-chef de la Division santé, dont l'hôpital chirurgical dépend, et moi-même, comme médecin chargé du soutien et de la gestion du stress des collaborateurs. Sur place, ces trois